

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 19/05/2015    **Séance du : 28/05/2015**    Date d'affichage : 19/05/2015  
Conseillers élus : 11    Présents : 11    Votants : 11

L'an deux mil quinze et le vingt-huit du mois de mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : M. BORDET Daniel, LACONDEMINE Jean-François, PIARD Dominique, TREUILLET David, CHASSAGNE Marie-Claude, FERREIRA David, PICHON Mikaël, BONIN-DUFOUX Eric, CROZET Marie Colette, M. MABILY Didier, M. LAMETAIRIE Gilles.

A été nommée secrétaire de séance : David TREUILLET

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### SPANC : ADHESION NOUVELLE COMMUNES

Le Maire indique :

- que le Conseil syndical du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS a étudié la demande d'intégration des communes de LOURNAND et de BRAY, le Conseil syndical s'étant prononcé favorablement pour ces adhésions et donc de modifier son périmètre en conséquence,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification du périmètre du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS du fait de l'intégration de la commune de LOURNAND et de BRAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de la validation de ces propositions d'adhésion de nouvelles communes.

DEMANDE à M le Préfet de Saône-et-Loire de prendre l'arrêté de transformation correspondant.

### POINT SUR LES TRAVAUX

**Travaux voirie** : pour l'année 2015, comme chaque année, il sera fait des travaux sur certains chemins de la commune, à ce jour, les points à faire cette année ne sont toujours pas complètement définis.

**Cimetière** : le Conseil Municipal a étudié un devis pour la mise en place d'un columbarium. Il sera demandé d'autres devis avant la moindre décision.

Par ailleurs le Conseil Municipal étudie toutes propositions pour la mise en place de présence d'eau dans le cimetière.

**Logement communal** : la réception du logement communal a été effectuée le 13 mai 2015. Reste à ce-jour la peinture des fenêtres du logement ainsi que la peinture dans le couloir de l'école.

**Aménagement du Bourg** : une première réunion est prévue le mardi 02 juin 2015, en vue d'un commencement de travaux sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

### DEVIS TUNNEL

Madame Le Maire ayant exposé la nécessité de l'acquisition d'un tunnel afin de procéder au rangement de divers matériels de la commune, le conseil Municipal a procédé à l'étude de devis.

Il en ressort que la société coopérative agricole Terre d'Alliances a été retenue pour un montant de 5490, 00 € HT.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité** le devis de la société coopérative agricole Terre d'Alliances

## **ECOLE : PREPARATION CARTE SCOLAIRE ET PERSPECTIVE EVOLUTION**

Madame Le Maire ayant exposé au Conseil Municipal, suite à la réception d'un courrier de l'académie de Dijon, une information sur la réorganisation le réseau scolaire afin de garantir une meilleure équité de traitement des élèves.

L'objectif est de favoriser les conditions de la réussite éducative pour tous.

Au vu des effectifs faibles au sein de notre RPI, le Conseil Communal réfléchit dès maintenant à un rapprochement éventuel avec la commune de Tramayes.

## **RALLYE DES VINS 2015**

Il est rappelé que le rallye des vins se déroulera sur la commune le samedi 13 juin 2015.

Comme les années passées, une semaine avant l'épreuve il sera placé certains jalons très visibles afin de limiter la portion utilisée par les concurrents lors des reconnaissances et pour la course à la stricte partie goudronnée et protéger ainsi les accotements enherbés.

- Pour la commune, les jours de reconnaissances ont été fixés :
- - le samedi 06 juin 2015 de 08h30 à 18h
- - le jeudi 11 juin 2015 de 08h à 18h

Il est rappelé également que la D 212, sera à cette occasion, fermée le samedi 13 juin 2015 de 12h06 à 21h50.

## **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le logement communal, situé au Bourg, étant terminé propose de relouer cette propriété d'une superficie 58 m<sup>2</sup>, composée comme suit :

Salon, cuisine, Salle de Bain et 2 chambres.

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du Conseil municipal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

:

DÉCIDE :

•

- de louer ce logement, au prix mensuel de 400 € (quatre cent euros) + 2 mois de cautions le loyer sera payable mensuellement et d'avance le premier de chaque mois à l'ordre de la Trésorerie de CLUNY,

•

de consentir un bail au 1<sup>er</sup> juillet 2015,

•

que le locataire aura l'obligation de prendre un contrat de maintenance pour le poêle à granulés et un autre contrat d'assurances pour responsabilité civile.

## **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL -DÉSIGNATION D'UN LOCATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le logement communal situé Le Bourg, sera libre louable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Il rappelle que le tarif de la location 400 € (quatre cents euros) a été décidé lors du précédent vote de cette même réunion de conseil et qu'il convient de choisir un locataire.

Après avoir étudié les différentes demandes et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de louer cette demeure communale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à Mr POUTAVIGNE et sa compagne

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Cimetière : la Commune est en contact avec la SDEI pour pallier au manque d'eau au cimetière.

Séance levée à 23h00